

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1711

Artikel: Au service public des sports
Autor: Dépraz, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au service public des sports

La SSR achète sans compter les droits de retransmission d'événements sportifs hors de prix. Cependant, il faudrait se demander si de telles dépenses relèvent encore de sa mission et s'il faut les financer avec l'argent de la redevance.

« C e nouveau contrat permet à SRG SSR l'idée suisse de bénéficier de la gamme entière des produits footballistiques comme il se doit pour un service public ». Ainsi s'exprimait Armin Walpen le 24 août 2006 après avoir négocié la retransmission pour trois années supplémentaires des matches de la « Ligue des champions », compétition qui met aux prises les meilleurs clubs européens de football. Combien la SSR, qui réclame une augmentation de la redevance, a-t-elle payé pour cette prestation essentielle du service public? Le communiqué de presse indique laconiquement que « les modalités de financement ne font l'objet d'aucun commentaire ». Financée en bonne partie par de l'argent public, la SSR pourrait faire preuve de plus de transparence.

On connaît les coûts totaux des droits de diffusion des événements sportifs : ils pèsent lourd dans la balance (cf. encadré ci-contre). La question de savoir si toute la panoplie des compétitions de football fait partie intégrante du service public se pose. Aucune équipe suisse n'a par exemple participé cette année à la Ligue des Champions. Et le championnat suisse, qui propose des affiches aussi alléchantes que Schaffhouse-Aarau, n'intéresse que les vrais passionnés. La SSR n'hésite pas non plus à ouvrir largement les cordons de sa bourse pour diffuser des compétitions sportives aussi indispensables au service public que

les bruyants grands prix de Formule 1 ou la Coupe de l'America où notre pays fait bonne figure grâce à un milliardaire épris de voile.

Notre télévision peut encore se payer ces événements vu l'étroitesse du marché suisse. Dans les pays voisins, seules des chaînes privées peuvent investir les montants colossaux demandés par les organisations sportives pour la retransmission de leurs spectacles. La générosité de la SSR fait aussi des bienheureux. On rappellera pour l'anecdote que des millions de téléspectateurs du

Maghreb ont suivi la dernière Coupe du monde sur... TSR 2! Faute de moyens, aucune grande chaîne de ces pays n'avait pu payer les montants réclamés par la FIFA pour transmettre les matchs qui ont eu lieu l'été dernier en Allemagne. Les téléspectateurs suisses qui sont câblés, soit la grande majorité, disposent en général d'une ou deux chaînes spécialisées (Eurosport, qui appartient au même groupe que TF1) qui diffusent les grands événements sportifs. Pas de risque donc qu'un sportif sur canapé ne puisse pas suivre la Coupe du monde de football,

les Jeux Olympiques ou le Tour de France sur une autre chaîne. La SSR n'assure pas une prestation spécifique même si elle est de qualité.

Certes, le sport fait de l'audience et assure des recettes publicitaires. Un assouplissement de la réglementation en la matière pourrait même permettre d'encaisser plus. Mais la SSR prend un autre chemin en faisant appel aux fonds publics. Avant d'accorder des moyens supplémentaires, les autorités politiques devront s'interroger sur la mission de service public de la SSR.

ad

Le budget sportif de la SSR

2005	59.6 mio
2006	92.6 mio (JO d'hiver à Turin, Coupe du monde de football en Allemagne)
2007	64.9 mio (Championnats du monde de ski, Coupe de l'America (!))
2008	92.0 mio (Eurofoot en Suisse et en Autriche, JO d'été à Pékin)
2009	62.3 mio (Championnats de ski à Val d'Isère)
2010	90.2 mio (Coupe du monde de football en Afrique du Sud, JO d'hiver à Vancouver)

Ces sommes ne représentent que les droits versés pour la diffusion à la télévision des événements sportifs et pas les frais de production ou de salaire des journalistes. Cela représente environ 4% des dépenses totales de la SSR les années impaires et près de 6% les années paires, plus riches en grands événements sportifs (JO et football). L'augmentation de la redevance que demande la SSR devrait lui procurer 72 mio de recettes supplémentaires.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch